

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**Communauté de L’OUEST RHODANIEN**

**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 JUILLET 2024**

La séance est ouverte à 20H00

**Présents :**

M. JOYET Guy (Président).

M. GIRAUD Pascal ; Mme. CHARLES Régine ; M. Jean-Michel COQUAURD ; Mme. FERRIERE Ghislaine ; Mme. COLLOMB Annie ; M. PERRIN Michel ; M. BISSUEL Bruno ; M. NOVE-JOSSERAND Bertrand ; M. GIRAUD Cédric ; Mme. GIRARD Rachel ; M. Samuel JOYET ; Mme. CHABOT-LACHAL Monique; M. MICHALLET Daniel ; Mme. MICHALLET Edith

**Absents excusés :**

Colin CHEVALIER a donné pouvoir à Pascal GIRAUD

Flora HALEGUA a donné pouvoir à Guy JOYET

Jeremmy SAILLANT a donné pouvoir à Monique CHABOT-LACHAL

Véronique MALLEVAL a donné pouvoir à Ghislaine FERRIERE

Quorum (=9.5, majorité à 10) : atteint (15 présents)

La séance est enregistrée par le Secrétariat et par Monique CHABOT-LACHAL

**Secrétaire de séance : Mme. Rachel GIRARD**

**Lecture du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2024 par Annie COLLOMB :** approbation à l’unanimité

En début de séance Monique CHABOT-LACHAL demande de retirer le point 3 de l’ordre du jour, à savoir, la convention avec SYDER pour les installations photovoltaïques sur le parking de la gare et à l’école. Les raisons évoquées de la demande sont :

* pas de commission finances réunie au préalable ;
* pas suffisamment d’éléments mis à disposition pour délibérer sur le sujet.

Michel PERRIN explique, que la commune n’a reçu les éléments par écrit que ce jour, et que les informations précises sont réunies pour présenter au Conseil Municipal et prendre une décision avertie.

Guy JOYET rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit la possibilité de venir consulter les documents en mairie avant la réunion du Conseil sur des sujets mis à l’ordre du jour. Il fait aussi remarquer le problème d’assiduité aux réunions de commissions en général. Le point 3 n’est pas retiré de l’ordre du jour.

**Donner l’autorisation à M. Le Maire de signer les documents afférents aux délibérations suivantes :**

1. **Convention avec la Communauté de l’Ouest Rhodanien pour la lutte contre le frelon asiatique.**

*Rapporteur : Michel PERRIN*

Concernant le financement du projet de lutte contre le frelon asiatique, c’est la Communauté de l’Ouest Rhodanien (COR) qui verse la subvention au GDS 69. Le nombre d’interventions ayant augmenté l’année dernière, le financement n’avait pas suffit pour la destruction de la totalité des nids. La COR demande à toutes les communes une participation de 200 € pour abonder la subvention au GDS. Il est important de savoir que les pompiers n’interviendront plus pour cette opération de destruction, sauf en cas de danger sur le domaine public.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Décision modificative pour le Budget Primitif 2024 pour l’opération « rénovation de la cantine scolaire ».**

*Rapporteur : Michel PERRIN*

Une erreur a eu lieu lors de la préparation du Budget Primitif 2024. Il a été omis de prévoir 350 000 € dans l’opération « rénovation de la cantine scolaire ». En revanche, le budget de la Maison de Santé avait été prévu avec largesse. Les travaux finis de la cantine sont facturés maintenant. Il est donc proposé de verser les crédits de la Maison de Santé à la hauteur de 400 000 € sur l’opération cantine.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Convention avec SYDER pour les installations photovoltaïques sur le parking de la gare et à l’école.**

*Rapporteur : Michel PERRIN*

Il s’agit de signer 2 conventions (parking de la Gare + école) pour l’occupation du patrimoine communal.

La commune en tant que maître d’ouvrage met gratuitement à disposition le foncier. Le SYDER propose la maîtrise d’œuvre des projets.

Installation au parking de la Gare : surface 750m2 ; 161 kWc installable ; production estimée 180 MWh annuel

Installation du Groupe Scolaire : surface 686m2 ; 100 kWc installable ; production estimée 115 MWh annuel

Il est proposé de privilégier l’autoconsommation collective et la mutualisation des deux projets pour optimiser la rentabilité de la commune.

Il est également proposé d’opter pour la durée de convention annuelle de 25 ans.

Une redevance de 38 371 € annuelle sera payée à SYDER pendant 25 ans pour rembourser l’investissement et la maintenance des deux installations.

La durée de vie des panneaux est estimée à 40 ans. Michel PERRIN confirme que nous avons le retour d’expérience dans le domaine sur seulement 20 ans. Par contre, les panneaux en place aujourd’hui dépasse déjà largement la durée de vie annoncée.

***Délibération prise avec 14 voix pour, dont 3 par procuration ; 5 abstentions, dont 1 par procuration***

1. **Convention avec la Caisse d’allocations familiales (CAF) pour le recensement des enfants à l’âge scolaire (de 3 à 16 ans).**

*Rapporteur : Pascal GIRAUD*

Dans la démarche de la prévention de l’évitement scolaire, la commune doit à chaque rentrée scolaire faire un recensement des enfants à l’âge scolaire habitant la commune. Pour ce faire, un nouveau dispositif a été mis en place pour faire une demande auprès de la CAF afin d’obtenir la liste de tous les enfants de 3 à 16 ans. Tout d’abord la commune doit signer une convention avec les services de la CAF qui viserait à préciser les modalités de transfert des données. Une fois la convention signée, la CAF partagera la liste intégrale des enfants âgés de 3 à 16 ans.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Modification des horaires de l’étude dans le règlement de la garderie périscolaire.**

*Rapporteur : Pascal GIRAUD*

Suite à la demande du personnel scolaire et pour les besoins du service et des enfants, l’horaire de l’étude (auparavant de 16h30 à 17h15) doit être modifié pour avoir lieu de 17h à 17h45. Modification actée à partir du 1 septembre 2024.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 4 par procuration***

1. **Création d’emploi et modification d’horaires dans l’effectif de la cantine scolaire suite aux départs.**

*Rapporteur : Pascal GIRAUD*

Suite aux nombreux départs et une réorganisation de la cantine scolaire, la commune a besoin de délibérer pour créer les postes suivants :

* Emploi permanent à temps non-complet d’Adjoint d’animation (11.03 heures/35 annualisées) pour le temps de midi à la cantine et la garderie du soir.
* Emploi permanent à temps non-complet d’Adjoint technique, qui sera occupé par Mme. LAUBAL (12.6 heures/35 annualisées). Avec ensuite, à la rentrée la suppression des 2 postes actuellement occupés par Mme. CHARBONNIER et Mme. LAUBAL.
* Emploi non-permanent à temps non-complet d’Adjoint d’animation pour une durée du 2 au 30 septembre (29.93 heures/35 annualisées) pour commencer à former la remplaçante de Mme. GREMERET avant son départ officiel à la retraite.

Modifier le temps de travail pour les postes suivants :

* Le poste d’adjoint d’animation actuellement occupé par Mme. Chantal GREMERET passerait à partir de 1 octobre 2024 de 26.6h/semaine annualisées à 29.93h/semaine annualisées (+45 minutes par jour).
* Le poste d’Adjoint d’animation actuellement occupé par Myriam VERCHERE passerait de 26.25 h/semaine annualisées à 27.56h/semaine annualisées (+30 minutes effectives par jour).

La commune a reçu l’avis favorable du CST pour l’augmentation d’heures pour les agents suivants à partir du 02/09 :

* Aline THERON (adjoint technique principal de 1ere classe) passera à 35h.
* Sylvie MOURIN (adjoint d’animation principal) passera de 6/35 à 23.63/35.

Suite au départ de M. Muriel VIGNON, la commune a besoin de créer un poste non-permanent à temps complet à partir du 19/08 pour commencer à former son remplacement avant son départ.

A la demande de plusieurs élus, Pascal GIRAUD produira un tableau récapitulatif du personnel scolaire avec les temps de travail respectifs. Travail à présenter à la réunion CM de septembre.

**Rapport des commissions :**

**Bâtiments**:

Guy JOYET fait le point sur les chantiers en cours.

Cantine : La réception est prévue pour vendredi 19/07. Le chantier est fini, avec quelques petites réserves. Il reste l’approvisionnement et la pose d’accessoires. Le délai est respecté, la rentrée scolaire se fera dans les meilleures conditions.

MSP : Guy JOYET souligne la complexité de ce chantier dûe aux nombreux interlocuteurs et intervenants: assurances, experts, entreprises. Le chantier avance, la reconstruction a démarré par l’ossature bois et le toit. Guy JOYET explique la problématique rencontrée avec les fenêtres : l’entreprise qui les fourni insistait pour remplacer toutes les menuiseries extérieures suite au sinistre. Guy JOYET a dû insister auprès des experts pour récupérer les fenêtres non-endommagées dans un souci économique et environnemental. Il est prévu de réceptionner ce chantier en 2 phases : d’abord le R-2 et R-1 pour pouvoir installer au moins une partie des praticiens. Et le RDC dans le 2eme temps.

Remplacement des fenêtres à la Mairie : avance dans les délais.

Guy JOYET fait savoir au Conseil qu’un des appartements se libère au-dessus de la Mairie : petit T1 de 37m2.

**Petite enfance/urbanisme :**

Pascal GIRAUD informe le Conseil :

* La diététicienne qui travaillait jusqu’au maintenant avec la cantine de St Romain va arrêter au 25/11. Il faudra trouver un nouveau partenaire si nécessaire.
* Le prix des repas revient à 4.60€ vu que la cantine revient à la cuisine sur place au 1er septembre.
* Un mail a été envoyé aux producteurs locaux : les intéressés devront se faire savoir avant le 22/07.

Pascal GIRAUD remercie le personnel de la cantine pour leur implication pendant cette année scolaire et pour le déménagement de la cantine.

**Associations :**

Régine CHARLES indique que le club de tennis a retrouvé les locaux sanitaires suite au déménagement de la cantine. Elle informe également le Conseil qu’un stage de tennis aura lieu cette semaine.

Les associations ont arrêté leurs activités pour les vacances. Les évènements à retenir sont les suivants :

* 03/09 : réunion des salles
* 07/09 de 10h à 12h le Forum des Associations.

Cédric GIRAUD fait un retour sur les évènements passés : le gala de danse du 30/06 s’est bien passé, ainsi que le feu d’artifice du 13/07. Il indique également une récente baisse de fréquentation des évènements organisés par Saint Romain en Fête.

**Communication :**

Ghislaine FERRIERE remercie le Conseil pour la distribution des feuilles d’été.

**Voirie :**

OPAC : Jean-Michel COQUARD indique que cette semaine les parties communales de l’OPAC seront réceptionnés.

Concernant les travaux d’entrée au village, le marquage au sol est prévu pour jeudi 18/07. Les finitions sont à faire avant la réception du chantier le mardi 23/07.

Gare SNCF : Jean-Michel COQUARD indique qu’après de nombreux avertissements de la commune, SNCF a proposé aux élus un projet de sécurisation de la traversée entre les deux abris. Un aménagement du quai sens Tarare – Lyon permettra de limiter la dangerosité des usagers.

Guy JOYET souligne le travail incisif des élus auprès de SNCF et la Région pour faire évoluer la sécurité de la gare de St Romain.

Arrêts de bus : La sécurisation de l’arrêt de bus des Arnas sera terminée fin juillet. Il est prévu également par SYTRAL de sécuriser l’arrêt de la Chatonnière.

Il est demandé à Ghislaine FERRIERE de diffuser les informations sur tous les travaux en cours avec les déviations.

Jean-Michel COQUARD indique qu’il avait reçu une proposition d’un épicier ambulant pour venir sur la commune. La commission marchés recevra ce commerçant, ainsi que Mme. ROCHA pour présentation de leurs activités. La Maison MASIA (ROCHA) fera tous les travaux y compris l’installation d’une alarme. La commune s’engage pour assurer l’assainissement et raccorder le local du parking de la salle polyvalente aux réseaux.

Guy JOYET revient sur la question des arrêts de bus. Il souligne le travail qui a été fait vis-à-vis du SYTRAL. La commune a dû insister pour que l’arrêt de bus de la ligne 116 du village soit à la salle polyvalente. Les arrêts de bus scolaire sont inchangés, ils restent en nombre et même place. Les 4 arrêts de la ligne 116 sont :

* La Chatonnière
* Le bourg salle polyvalente
* Les Arnas
* La gare

Le trajet sera effectif en septembre.

**Finances :**

Michel PERRIN indique que le projet de la cantine a été retenu pour les Trophées des Maires.

**Présentation des permis de construire et des déclarations préalables**

**Questions diverses :**

M. BONNEFOY indique un manque de sécurité pour les piétons route de Savigny. Jean-Michel va étudier cette problématique induite par le non-respect de la limitation de vitesse.

**Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :**

**Mardi 10 septembre 2024 à 20h.**

**Les élus sont invités à venir visiter la cantine scolaire à 19h30 rdv sur place.**

Fin de la séance : 21h50

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

***Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 10/09/2024***

Signatures :

Le Maire Le secrétaire de séance

Guy JOYET Rachel GIRARD